



Ottawa, 31 août 2006

Mme Diane Rhéaume  
Secrétaire générale  
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes  
Ottawa, Ontario K1A 0N2

**Avis publics 2006-58, 2006-78, 2006-96 et 2006-112**

**Demandes no 2006-0196-5, 2006-50667-6, 2006-0823-4 et 2006-0983-6 : Demandes par Rogers Cable, Bell, Telus et Vidéotron afin d'amender les licences de leurs entreprises de distribution par câble afin de distribuer en mode numérique un ou les deux services de programmation offerts par les deux entreprises canadiennes de radio par satellite par abonnement.**

Au cours des deux derniers mois, la Conférence canadienne des arts (CCA) et plusieurs autres parties à cette lettre son intervenues contre les demandes no 2006-0196-5 et 2006-50667-6, déposées respectivement par Rogers Cable et Bell afin d'amender les licences de leurs entreprises de distribution par câble pour leur permettre de distribuer en mode numérique un ou les deux services de programmation offerts par les deux entreprises canadiennes de radio par satellite par abonnement. La CCA et tous les signataires de la présente désirent aujourd'hui intervenir contre deux demandes semblables déposées cette fois par Telus (2006-0823-4) et Vidéotron (2006-0983-6).

Compte tenu de la possibilité d'une multiplication encore plus grande de demandes semblables de la part d'autres entreprises de distribution, nous demandons au Conseil de considérer que les interventions déjà acheminées collectivement ou individuellement dans le cas de Rogers Cable et de Bell soient également versées contre les demandes de Telus et de Vidéotron, ainsi que contre toute autre demande similaire que le Conseil pourrait recevoir.

De plus, considérant la position adoptée dans ce dossier par Bell ExpressVu, et maintenant appuyée par Telus, à l'effet que les entreprises de distribution par satellite seraient déjà autorisées à redistribuer les services de radio satellite par abonnement si elles le désirent, la CCA et toutes les parties à cette intervention demandent respectueusement que le CRTC ne procède d'aucune façon au traitement de ces demandes de modifications de licence sans avoir au préalable tenue des audiences publiques sur les enjeux fondamentaux découlant de

telles demandes ou prises de position concernant la réglementation du Conseil sur le contenu canadien. Nous croyons en effet que cette réglementation a joué et devrait continuer de jouer un rôle crucial dans l'atteinte des objectifs de la *Loi sur la Radiodiffusion* et que comme le veut la loi de 1991, elle devrait s'appliquer de façon appropriée à toute forme de distribution quelle que soit la technologie utilisée.



Alain Pineau, Directeur général  
Conférence canadienne des arts

Co-signataires de cette intervention:

**Pierre Bourbeau**, Directeur général,  
Fédération culturelle canadienne française

**Anne-Marie Desroches**, Directrice des affaires publiques  
Union des artistes

**Cori Ferguson**, President  
CIRPA

**Luc Fortin**, Président  
Gilde des musiciens et musiciennes du Québec

**Bob Herriot**  
Vice President from Canada  
American Federation of Musicians  
of the United States and Canada

**The Canadian Conference of Musicians (AFofM):**

|           |  |
|-----------|--|
| Local 145 | Vancouver                                    |
| Local 149 | Toronto                                      |
| Local 180 | Ottawa/Gatineau                              |
| Local 190 | Winnipeg                                     |
| Local 226 | Central Ontario (Kitchener)                  |
| Local 247 | Victoria                                     |
| Local 276 | Sault Ste Marie (Ont.)                       |
| Local 279 | London (Ont.)                                |
| Local 290 | Sudbury (Ont.)                               |
| Local 293 | Hamilton                                     |
| Local 298 | Niagara Falls                                |
| Local 355 | Cape Breton                                  |
| Local 384 | Brockville (Ont.)                            |
| Local 390 | Edmonton                                     |
| Local 406 | Gilde des musiciens et musiciennes du Québec |

Local 418 Stratford (Ont.)  
Local 446 Regina  
Local 467 Brantford (Ont.)  
Local 547 Calgary  
Local 553 Saskatoon  
Local 566 Windsor (Ont.)  
Local 571 Halifax (and PEI)  
Local 591 Thunder Bay (Ont.)  
Local 682 Huntsville (Ont.)  
Local 815 New Brunswick  
Local 820 Newfoundland and Labrador (St. John's)

**Arthur Lewis**, Executive Director  
Our Public Airwaves

**Ian Morrison**, Spokesperson  
Friends of Canadian Broadcasting

**Karl H. Siegler**, President & Publisher,  
Talon Books Ltd.

**Stephen Waddell**, National Executive Director  
ACTRA National Bob Herriot  
Vice President from Canada  
American Federation of Musicians  
of the United States and Canada

cc. Paul Armstrong, Director – Regulatory Affairs  
Bell Video Group  
[bell.regulatory@bell.ca](mailto:bell.regulatory@bell.ca)

Pamela Dinsmore, Vice President Regulatory Affairs  
Rogers Cable Comm. Inc.  
[pam.dinsmore@rci.rogers.com](mailto:pam.dinsmore@rci.rogers.com)

Michael Hennessy, Vice President, Broadband and Video Policy  
Telus  
[michael.hennessy@telus.com](mailto:michael.hennessy@telus.com)

Suzanne Guy, Affaires Réglementaires, Radiodiffusion  
Quebecor Média Inc.  
[guy.suzanne@quebecor.com](mailto:guy.suzanne@quebecor.com)